



Révision du Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage

Salle du Foyer



Programme

<u>Méthodologie de l'évaluation globale</u>	p.3
<u>Calendrier de l'état d'avancement de la révision</u>	p.4
Présentation de l'évaluation globale :	p.5 à 23
• <u>Grands Passage</u>	p.6 à 8
• <u>Habitat en Ancrage</u>	p.9 à 12
• <u>Gestion et Qualité de l'accueil</u>	p.13 à 16
• <u>Mise en œuvre du schéma (Gouvernance)</u>	p.17 à 19
• <u>Domiciliation accès aux droits, accompagnement global, santé, insertion sociale et professionnelle</u>	p.20 à 22
<u>Poursuite de la révision du schéma</u>	p.23 à 24



Méthodologie

Organisation

Co-portage : État / Département
Animation : GIP AGV35

Comité Technique :

- EPCI (10/18)
- Associations de voyageurs(2)
- AGV35
- État (DDTM & Sous-préfecture de Saint-Malo)
- Département

Fonctionnement

Réunions bimensuelles

Évaluation de la mise en œuvre du schéma

Retour avec le SDAHGV

Validation du SDAHGV sur l'évaluation

Présentation en Commission



Calendrier



Evaluation globale sur la mise en œuvre des objectifs fixés dans le SD 2020-2025 sur le volet équipement, le volet social et le volet gouvernance

Evaluation des besoins pour le futur SD notamment liés aux flux de circulation comme à la sédentarisation, pour les six prochaines années

Définition du programme d'actions territorialisées en termes :
 - d'accueil et d'habitat conformément aux constats du diagnostic et aux prescriptions issues de l'évaluation des besoins (définition des formes, capacités prévisionnelles et modes de gestion des lieux d'accueil préconisés)
 - d'actions sociales

**Commission Consultative
5 décembre
2024**

Décembre 2024 :
présentation des premiers éléments d'évaluation à la CDC

Première proposition de rédaction du nouveau SD pour échanges, concertation et mise en commun

Finalisation de la rédaction et envoi

Modifications et validation par le COPIL



Consultation formelle et adoption du **nouveau schéma départemental 2025-2030**



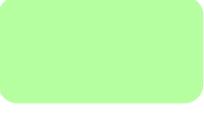


Évaluation

(des 28 objectifs du schéma)

Modalités de
L'évaluation

Évaluation globale du schéma
départemental

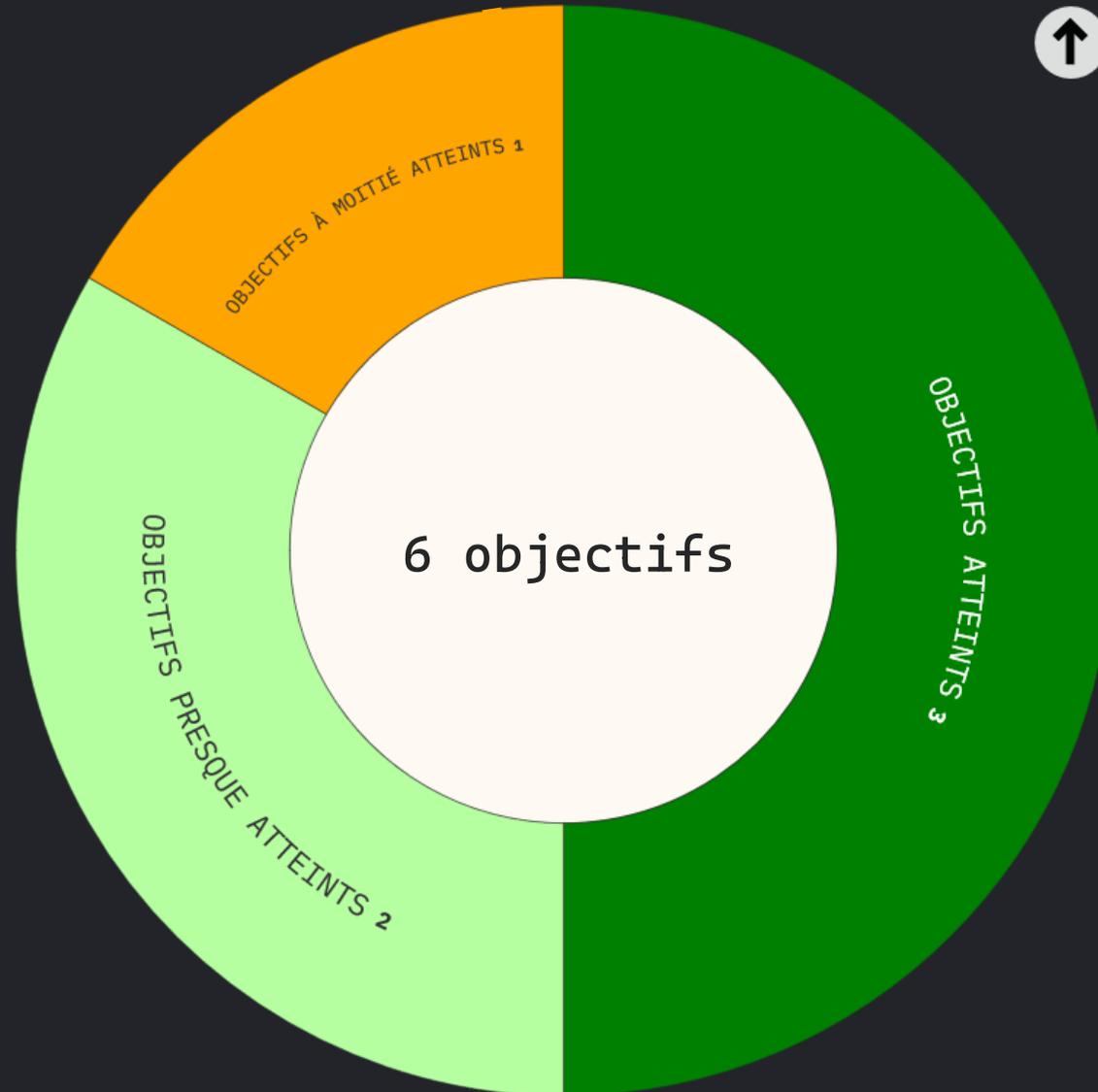
	L'objectif est atteint
	L'objectif est presque atteint
	L'objectif est à moitié atteint
	L'objectif est peu ou pas atteint
	Objectif non travaillé





■ Objectifs atteints ■ Objectifs presque atteints ■ Objectifs à moitié atteints
■ L'objectif est insuffisamment atteint ■ Objectif non travaillé pendant le schéma

Grands Passages





Grands passages	Objectif n°1 : Maintenir et compléter le dispositif d'accueil des Grands Passages et conserver les principes d'organisation établis	5 équipements d'AGP de 1 ha ont été réalisés dans le département (Pays de Châteaugiron Communauté, CCCE et Rennes Métropole) sur les 11 inscrits, soit une réalisation de 45 % sur la durée du schéma départemental 2020-2025.
	Objectif n°2 : Adapter l'aménagement des aires de grand passage au décret du 5 mars 2019	Les aires de grands passages sont globalement conformes aux normes du décret, à l'exception du critère de l'éclairage public, qui n'est respecté sur aucune des AGP de 4ha. ■ L'AGP de la Selle-en-Luitré ne remplit que 4 des 8 critères du décret.
	Objectif n°3 : Compléter le dispositif sur Saint-Malo Agglomération et la communauté de commune Côte d'Emeraude	Réalisation des obligations concernant les AGP de 1ha et de 4ha sur la Communauté de Communes de la Côte d'Émeraude. La réalisation n'est que partielle sur Saint-Malo Agglomération : l'EPCI ne dispose pas d'une AGP réglementaire de 4ha (actuellement 3,5ha) et n'a pas non plus d'AGP de 1ha sur son territoire.
	Objectif n°4 : Réglementer le nombre de caravanes et le limiter à 200 caravanes en amont de la programmation via une négociation avec les organisateurs	Sur la période du schéma départemental seulement 1 mission a dépassé le nombre de 200 caravanes en 2023 il s'agit de la convention régionale.
	Objectif n°5 : Adapter le paiement en fonction des services proposés	Débat au sein de la DIHAL sur des solutions basées sur le nombre total de caravanes, la création d'un forfait le développement d'une caution pour les AGP
	Objectif opérationnel N°6: Intégrer dans les dispositifs d'accueil et en annexe du schéma, des terrains de petits passages, voir des terrains de halte sur les secteurs où le stationnement est ponctuel	Proposés lors des études d'opportunité: aucune la halte/ terrain de petit passage n'a été créé à ce jour (gestion au cas par cas)



Focus 1 : Aire de grand passage de 1ha

Localisation : Noyal-sur-Vilaine (Pays de Châteaugiron Communauté)

Date de livraison : avril – 2023

Contexte :

- 1) Pas de solutions pour les familles ancrées.
- 2) Des stationnements réguliers en dehors de l'aire d'accueil.
- 3) Une demande forte en solution d'habitat adapté.

L'aire de grand passage de 1ha sur le territoire vient répondre à certains besoins.

Bilan local

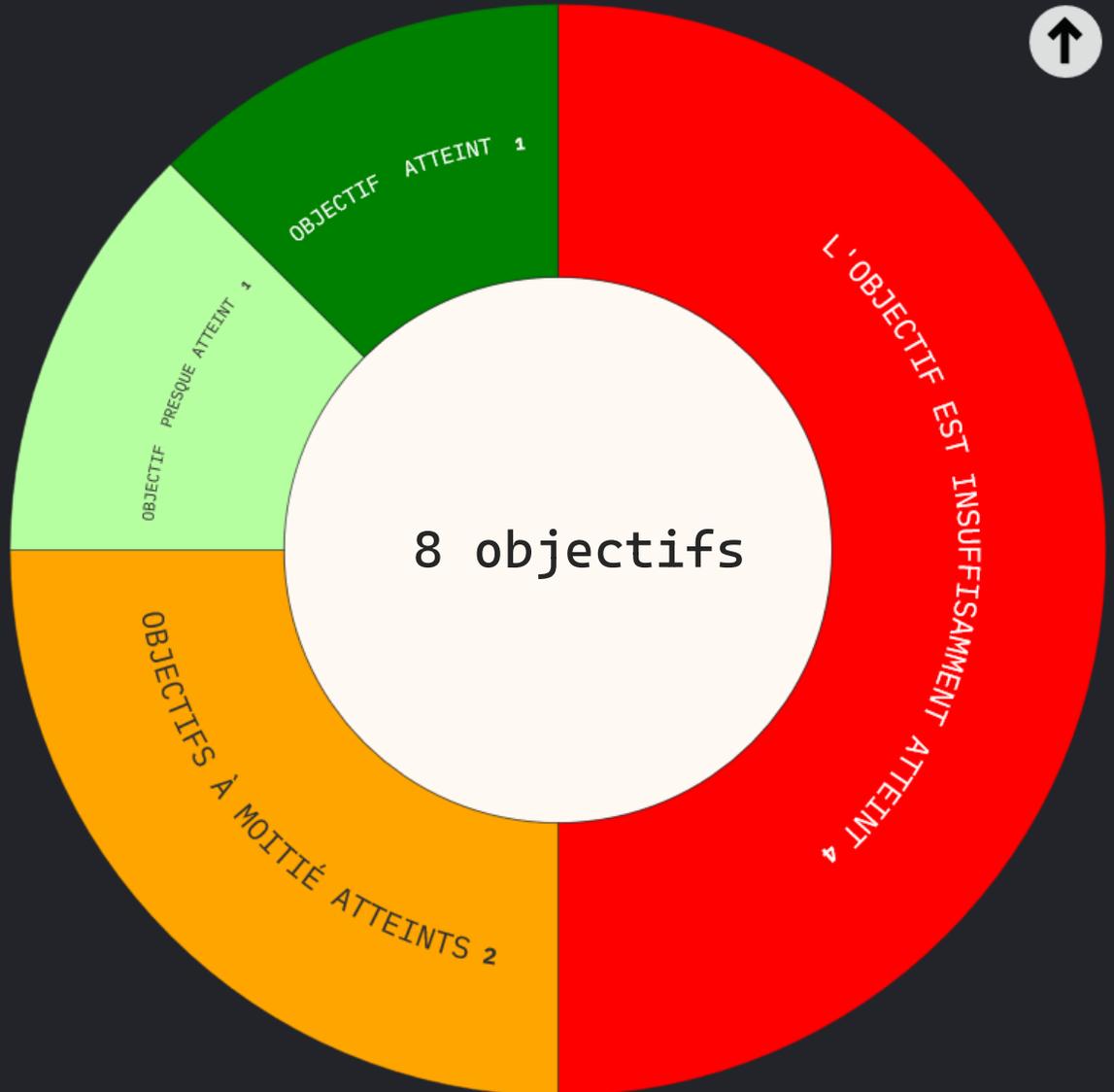
Bilan territorial

Enseignements sur 1 an de gestion



● Objectifs atteints ● Objectifs presque atteints ● Objectifs à moitié atteints
● L'objectif est insuffisamment atteint ● Objectif non travaillé pendant le schéma

Habitat et Ancrage



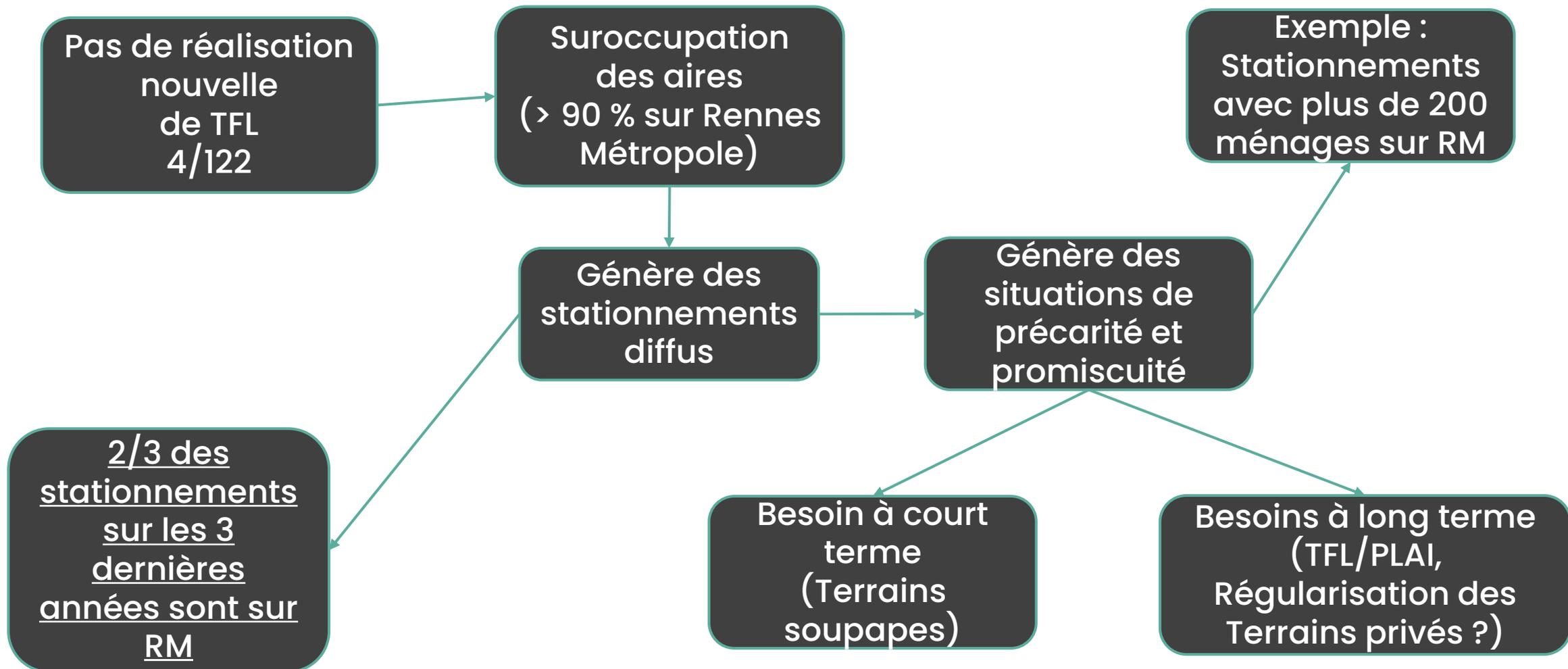


Habitat et Ancrage

Objectif n°1 Proposer des solutions de relogement pour 300 ménages via des dispositifs adaptés	Entre 2020 et 2024, 126 voyageurs ont été accompagnés vers le logement et 74 ont été effectivement relogés.
Objectif n°2 : Engager par communauté de communes des études d'opportunité pour évaluer la demande et calibrer les programmes	Les diagnostics territoriaux sont réalisés pour des 12/18 EPCI du département. Trois études ont été finalisées.
Objectif n°3 : Créer des terrains familiaux locatifs et des logements sociaux adaptés à la caravane sur les territoires concernés	Zéro terrain familial a été créé selon le schéma départemental 2020-2025.
Objectif n°4 : Accompagner les familles et les collectivités dans la mise en œuvre des projets d'une offre diversifiée	Il n'y a pas de MOUS en Ille-et-Vilaine à destination des gens du voyage.
Objectif n°5 : Intégrer les projets d'habitat pour les gens du voyage dans les outils locaux (PLH) OU départementaux (PDALHPD) de planification du logement	12 EPCI sur les 18 en Ille-et-Vilaine intègrent la thématique des gens du voyage dans leurs PLH.
Objectif n°6 : Intégrer la résidence-mobile permanente dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi et SCOT) en accompagnant les collectivités locales sur cette réflexion	Pas de suivi, donc impossible d'évaluer cet item.
Objectif n°7 : Faire évoluer l'offre et certains équipements d'accueil vers un terrain familial locatif	Une expérimentation est en cours sur l'aire d'accueil de Val d'Izé avec l'implantation de mobil-home sur l'aire. L'aire d'accueil de Pacé est-elle en réhabilitation vers un TFL.
Objectif n°8 : Adapter les obligations actuelles et futures en fonction des besoins par un processus de validation via la commission consultative départementale	Aucune validation par la commission consultative départementale

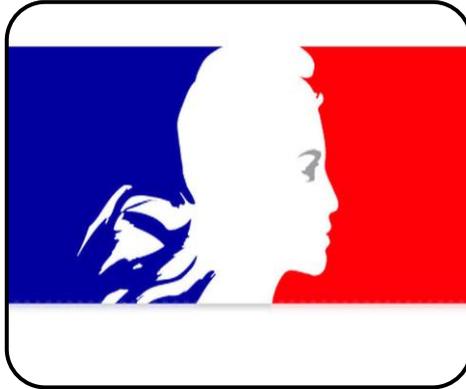


Focus 2 : situation des voyageurs





Focus 2bis : Financements

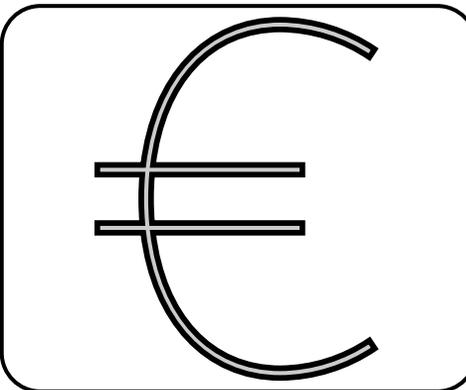


Dotation d'équipement des territoires ruraux (**DETR**)

Dotation de soutien à l'investissement local (**DSIL**)

Appel à projets pour les subventions d'investissements du programme 135 (**BOP 135**)

Plan de relance 2021



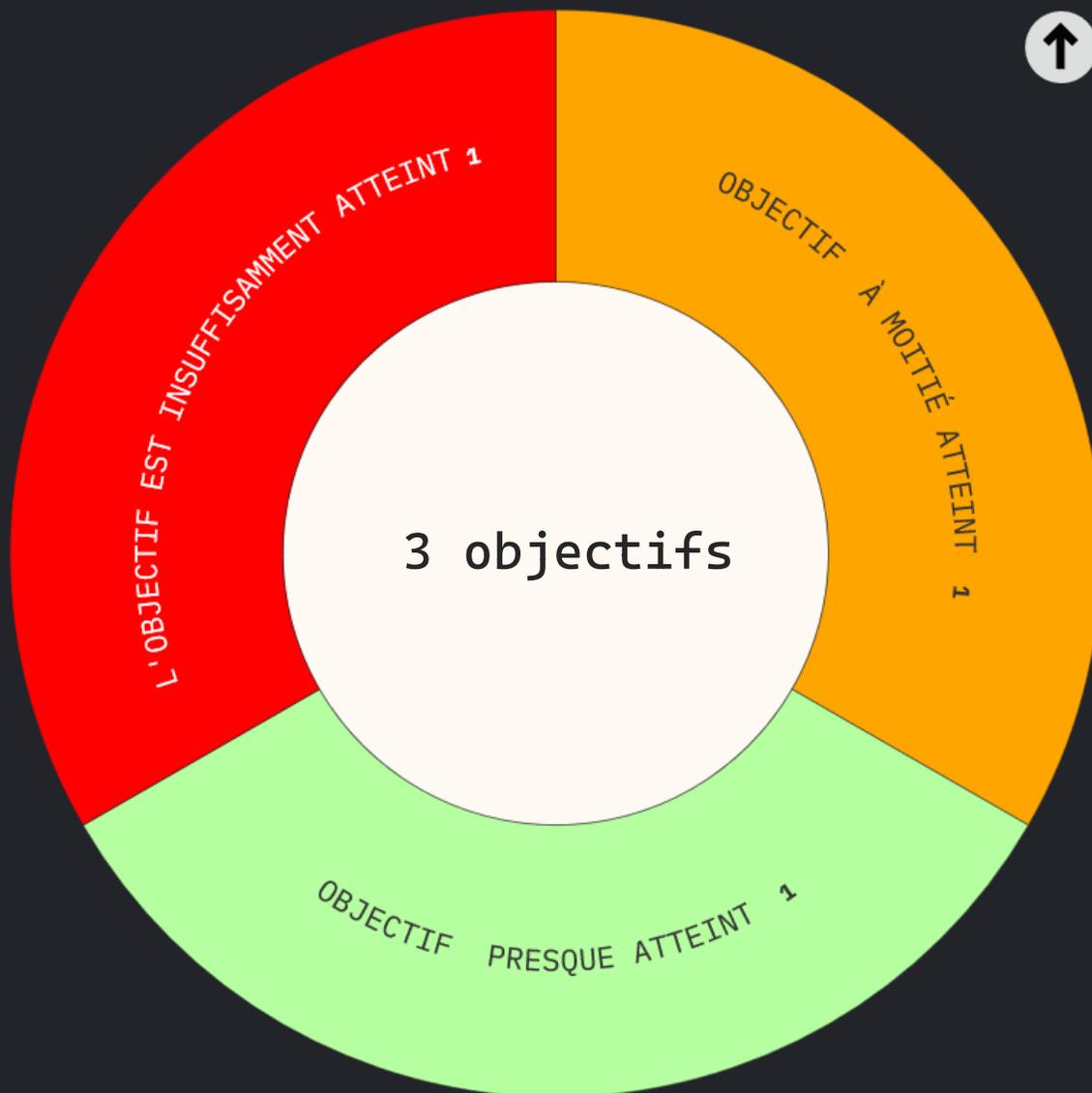
Utilisation des subventions en Ille-et-Vilaine

- La **DETR** a servi à financer l'aire de grand passage (1ha) de Noyal sur Vilaine à hauteur de 24 000 €.
- Dol de Bretagne a bénéficié du **plan de relance 2021**, de la **DETR** et de la **DSIL** pour un montant total de 27 143 €.
- Deux appels à projets ont été déposés dans le cadre du **BOP 135** : l'un pour la réhabilitation de l'APA de Dinard (non retenu) et l'autre pour des TFL à Saint-Malo (liste complémentaire dossier à représenter lors du prochain appel à projets).



Objectifs atteints Objectifs presque atteints Objectifs à moitié atteints
L'objectif est insuffisamment atteint Objectif non travaillé pendant le schéma

Gestion Qualité de l'accueil



**Gestion et qualité de
l'accueil**

Objectif opérationnel N°1: Réhabiliter les aires d'accueil identifiées

1 seule aire sur les 5 a été réhabilitée, il s'agit de celle de Redon*.

Objectif opérationnel N°2: Généraliser les comités techniques et l'animation du projet global d'accueil par aire d'accueil

La moitié des aires d'accueil ne disposent pas d'un Comité Technique. Il en va de même pour le protocole scolaire. En revanche, le livret d'accueil est davantage développé, 22 des 37 aires en possèdent un.

Objectif opérationnel N°3 : Former les régisseurs d'aires d'accueil via un dispositif qualifiant

Aucune formation qualifiante recensé à destination des régisseurs



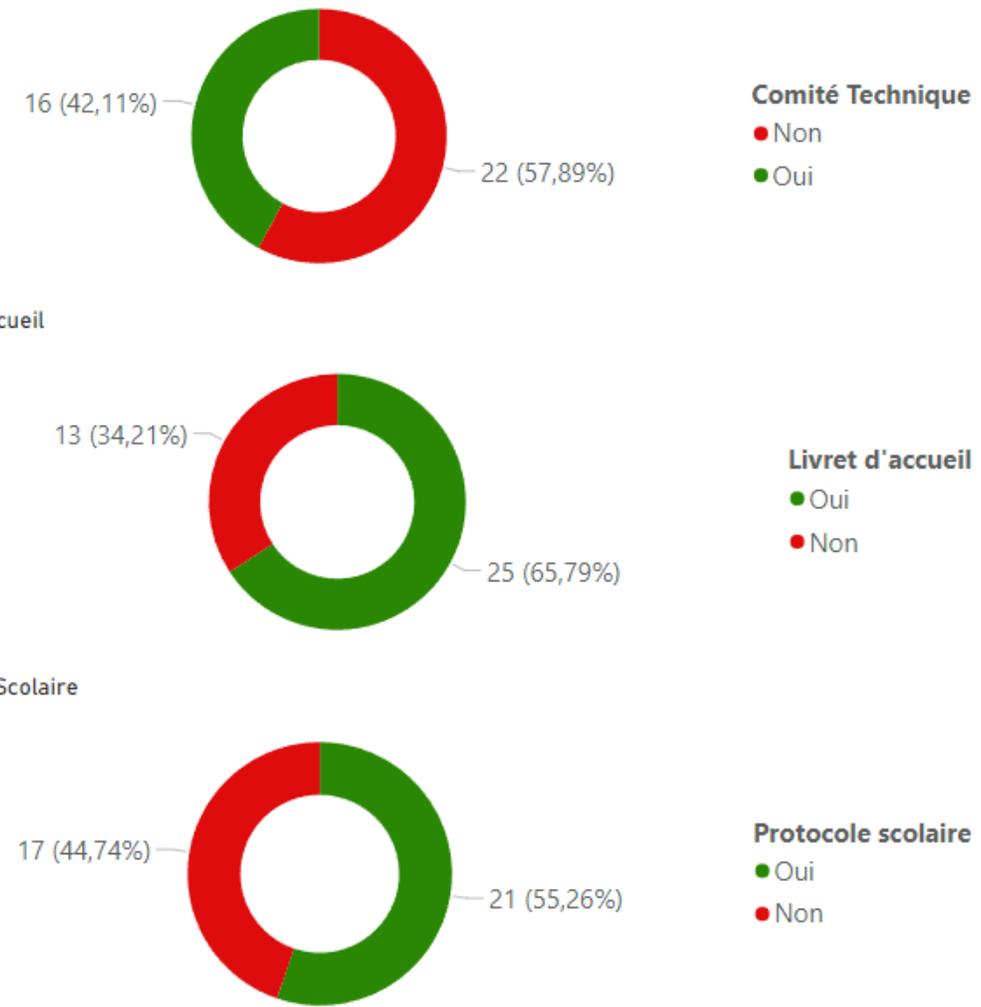
Tableau de bord : Projets sociaux

Ville	Livret d'accueil	Protocole scolaire	Comité Technique
Acigné	Oui	Non	Non
Allaire	Non	Non	Non
Bain-de-Bretagne	Oui	Oui	Oui
Betton	Non	Non	Non
Cancale	Oui	Oui	Oui
Cesson-Sévigné	Oui	Oui	Non
Chantepie	Non	Non	Non
Chartres-de-Bretagne	Non	Non	Non
Châteaubourg	Oui	Oui	Oui
Châteaugiron	Oui	Oui	Oui
Combourg	Oui	Oui	Oui
Dinard	Oui	Non	Non
Dol-de-Bretagne	Oui	Oui	Non
Étrelles	Oui	Non	Non
Fougères	Oui	Oui	Oui
Guichen	Oui	Oui	Oui
Janzé	Oui	Oui	Oui
Le Rheu	Non	Non	Non
Liffré	Oui	Oui	Oui
Louvigné-du-Désert	Non	Oui	Oui
Melesse	Oui	Oui	Oui
Montauban-de-Bretagne	Oui	Oui	Oui
Montgermont	Non	Non	Non
Mordelles	Non	Non	Non
Noyal-Châtillon-sur-Seiche	Oui	Non	Non
Pacé	Non	Oui	Non
Redon	Oui	Non	Non
Rennes	Oui	Oui	Oui
Saint-Gilles	Non	Non	Non
Saint-Grégoire	Oui	Oui	Non
Saint-Jacques-de-la-Lande	Non	Non	Non
Saint-Malo	Oui	Oui	Oui
St Nicolas de Redon	Non	Non	Non
Thorigné-Fouillard	Non	Oui	Non
Tinténiac	Oui	Oui	Oui
Val-d'Izé	Oui	Non	Non
Vern-sur-Seiche	Oui	Oui	Oui
Vitré	Oui	Non	Non

Comité Technique

Livret d'accueil

Protocole Scolaire



Source : coordinatrice pôle action territoriale – AGV35



Focus 3 : Projet social SMA

2 Aires d'accueil sur le territoire (Cancalle et Saint-Malo)
Agent social 0,5 ETP exigé dans le marché de gestion depuis 2020.

Missions:

- Suivi Protocole Scolarisation
- Accompagnement individuel des usagers
- Projets d'animation

Résultat depuis le 1^{er} juin, 82 accompagnements réalisés :

- 38 % CAF
- 32 % Autres
- 16 % Préfectures
- 14 % CNED

Diplômée monitrice-éducatrice en 2006, Laurie BONIN a occupé des postes d'éducatrice spécialisée et conseillère sociale.

Les interventions sociales sont toujours réalisées à la demande et en collaboration avec la famille.

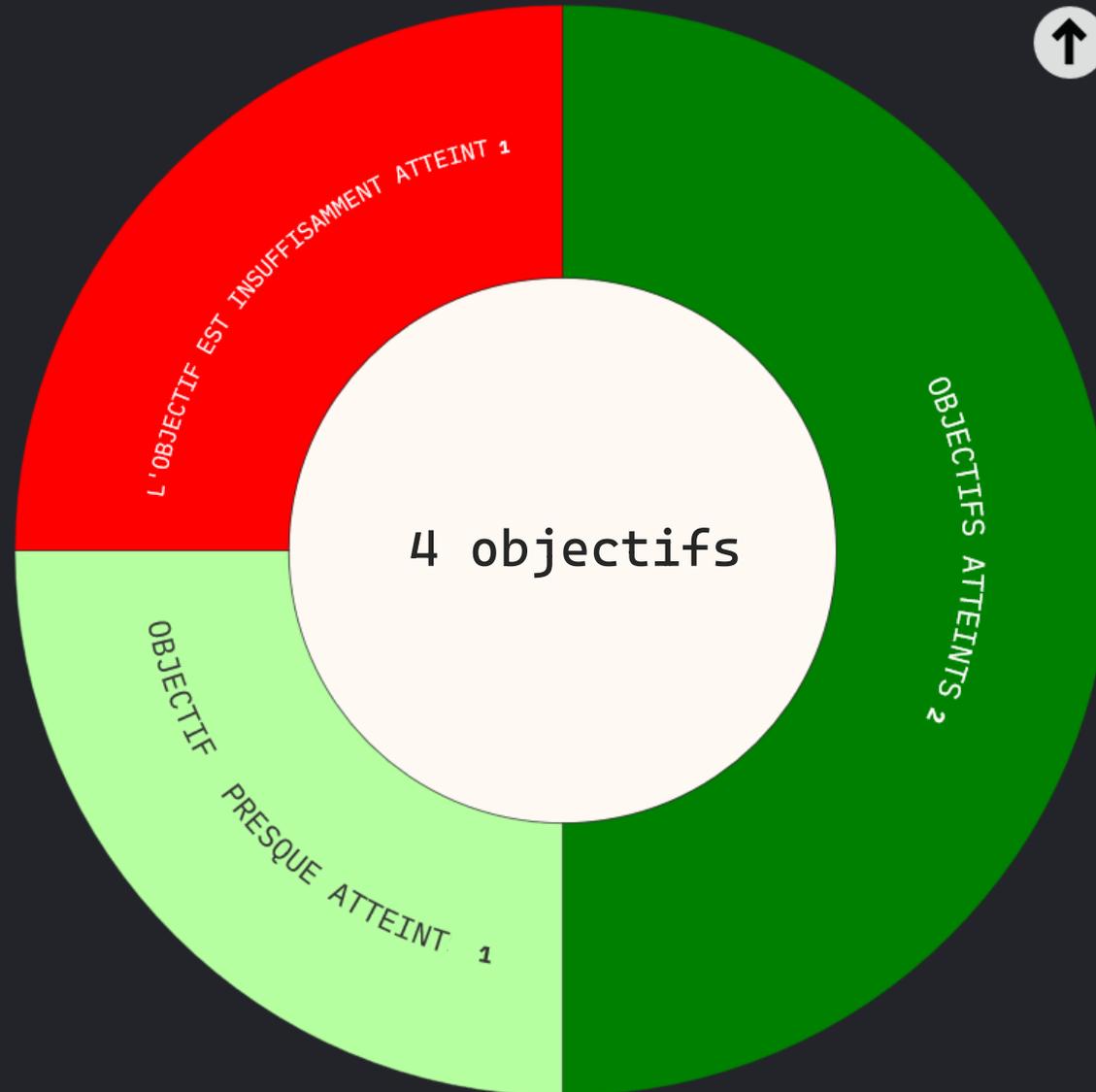
Dans une démarche d'accompagnement vers l'autonomie pour les démarches administratives.

En attente de validation par SMA



Objectifs atteints Objectifs presque atteints Objectifs à moitié atteints
L'objectif est insuffisamment atteint Objectif non travaillé pendant le schéma

Gouvernance

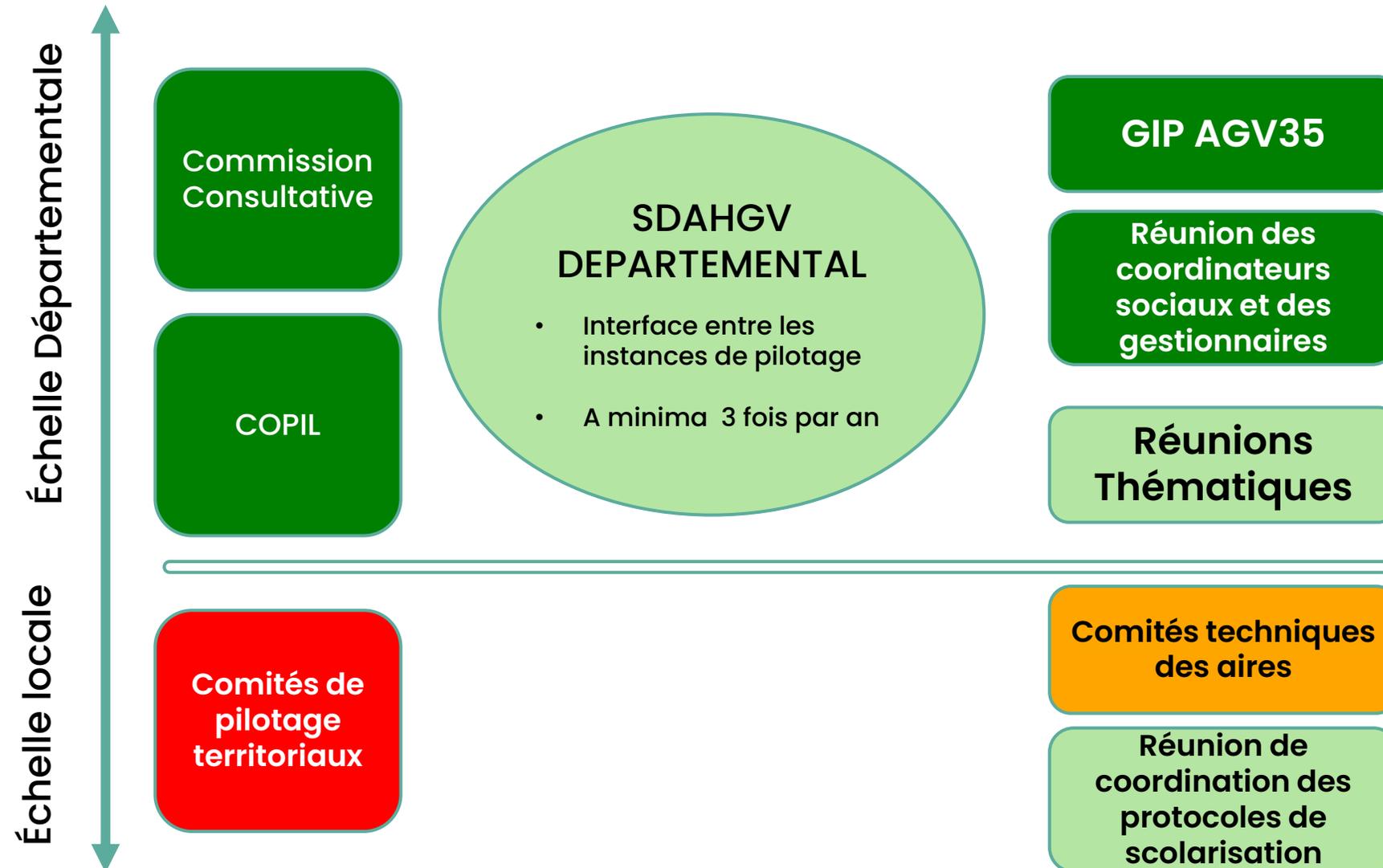




Gouvernance	Objectif n° 1 : Distinguer clairement les instances de pilotage politique (= la gouvernance) et les instances opérationnelles (= la coordination)	Instances fonctionnelles : 1 commission chaque année en décembre et 1 copil en juin
	Objectif n° 2 : Mettre en place une articulation adaptée entre les instances de pilotage et opérationnelles	L'instance opérationnelle (SDAHGV schéma) existe mais ne se réunissait pas 3 fois par an avant le lancement de la révision du schéma. Elle se réunissait une fois en amont du COPIL du schéma.
	Objectif n° 3 : Prendre en compte dans le co-pilotage départemental, la dimension territoriale et mettre en place des instances de pilotage de proximité (politiques et opérationnelles).	Les comités territoriaux à l'échelle du pays n'ont jamais existé pendant la durée du schéma.
	Objectif 4 : Prévoir une mission d'observatoire départemental des gens du voyage	Recrutement d'un chargé de mission observatoire départemental d'accueil des gens du voyage



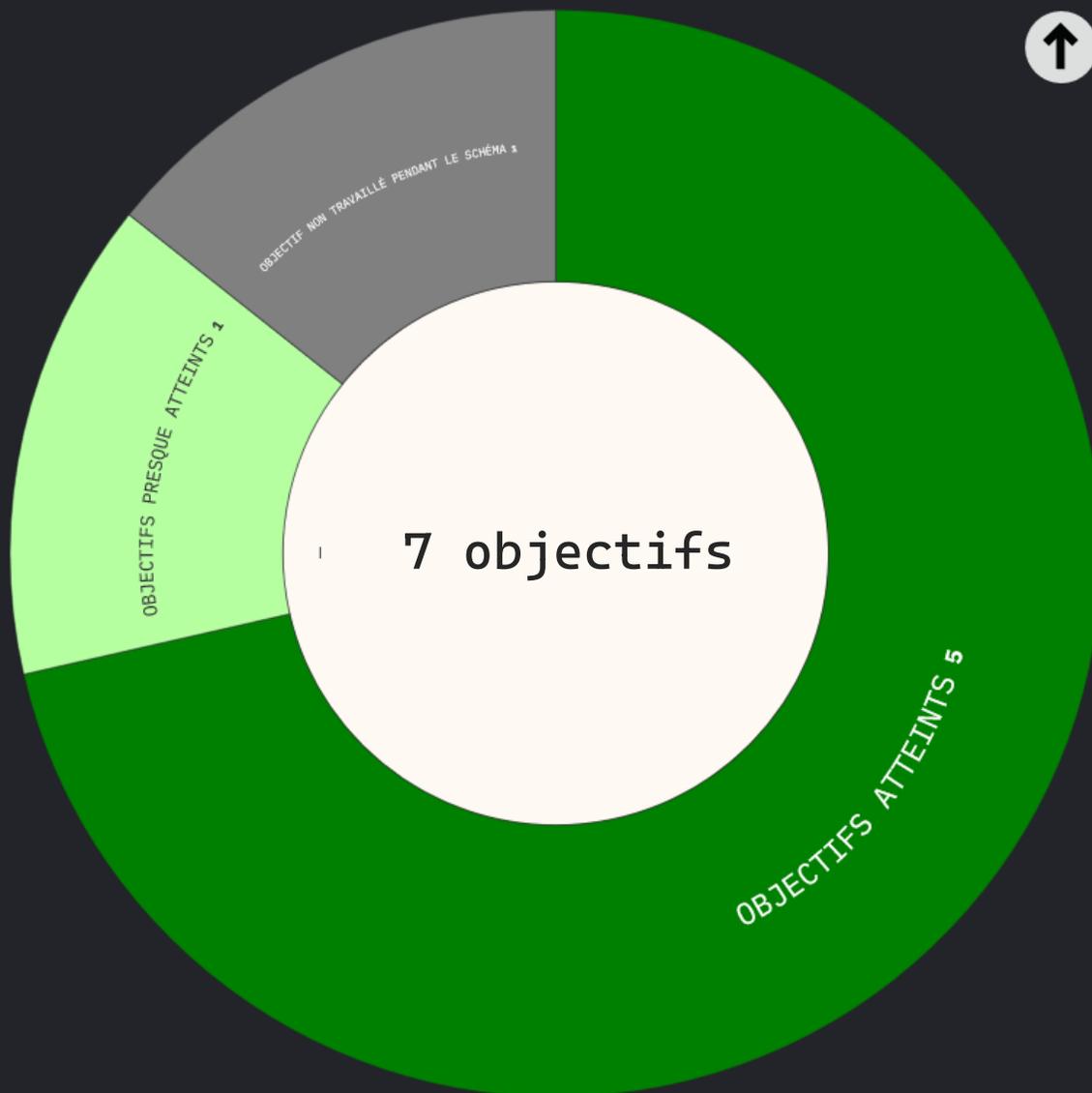
Focus 4 : Instances





Objectifs atteints Objectifs presque atteints Objectifs à moitié atteints
L'objectif est insuffisamment atteint Objectif non travaillé pendant le schéma

Domiciliation Accès aux droits et Accompagnement

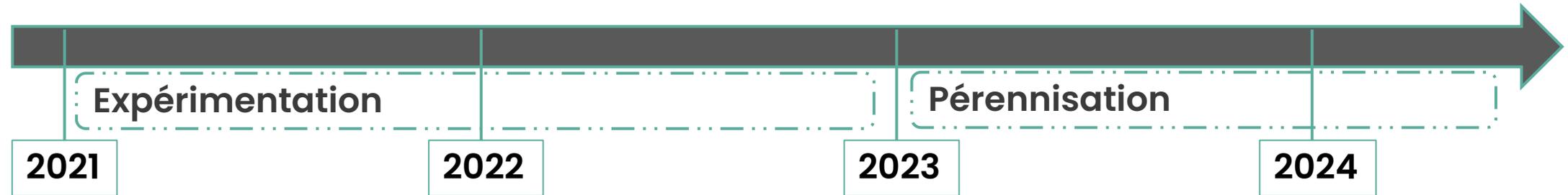




D.A.D.A.S.I.P	Objectif n° 1 : Rédiger une fiche action par thématique spécifique : santé, insertion socio-professionnelle en cohérence avec l'évolution des missions du GIP AGV 35 définies en 2020	Conventions AGV35 avec le département et l'ARS
	Objectif n° 2 : Poursuivre la coordination à l'échelle locale et départementale par le CASNAV et AGV	Protocoles de scolarisation, 5 enseignants EFIV, Cellule d'évitement scolaire
	Objectif n° 3 : Inscrire les actions en place dans les documents de droit commun (PRAPS, plan régional de lutte contre l'illettrisme, PBI ...)	Les gens du voyage sont identifiés dans les documents de droit commun, notamment au niveau départemental et régional, mais ne sont pas mentionnés dans les documents des politiques locales.
	Objectif n° 4 : Faire évoluer les missions du GIP AGV 35 en cohérence avec les orientations du schéma et en appui des acteurs des services de droit commun sur l'ensemble du département	Démarrage au 2nd trimestre 2024 de la réécriture du projet d'établissement. AGV35: Accompagnement ETI + veille sociale depuis 2022
	Objectif n° 5 : Accompagner et former les acteurs à travers des espaces de concertation et de coordination	La majeure partie des structures listées dans le constat sont accompagnées et ont un référent gens du voyage. Une analyse à l'échelle locale pourrait compléter cette analyse départementale.
	Objectif n° 6 : Privilégier les interventions sur les lieux de vie : « ALLER VERS » »	AGV35: 578 actions "Aller vers" réalisées (depuis 2020) de différentes natures sur l'Ille et vilaine, 75 % des actions ont eu lieu sur Rennes le reste à lieu sur le département.
	Objectif n° 7 : Assurer une veille pilotée par l'État sur les évolutions des élections de domicile et encourager les familles à se domicilier sur le lieu de vie.	Non réalisé depuis 2020.



Focus 5 : Le FSL



Les aides du FSL maintien ont été ouvertes au bénéfice des ménages stationnés sur les aires d'accueil.

En cours d'actualisation pour 2023

Année	Demandes réceptionnées	Aides accordées	Montant total des aides (€)
2021	8	4	Non précisé
2022	17	17	6 730,89 €

Tableau 1 : Évolution des demandes et aides accordées

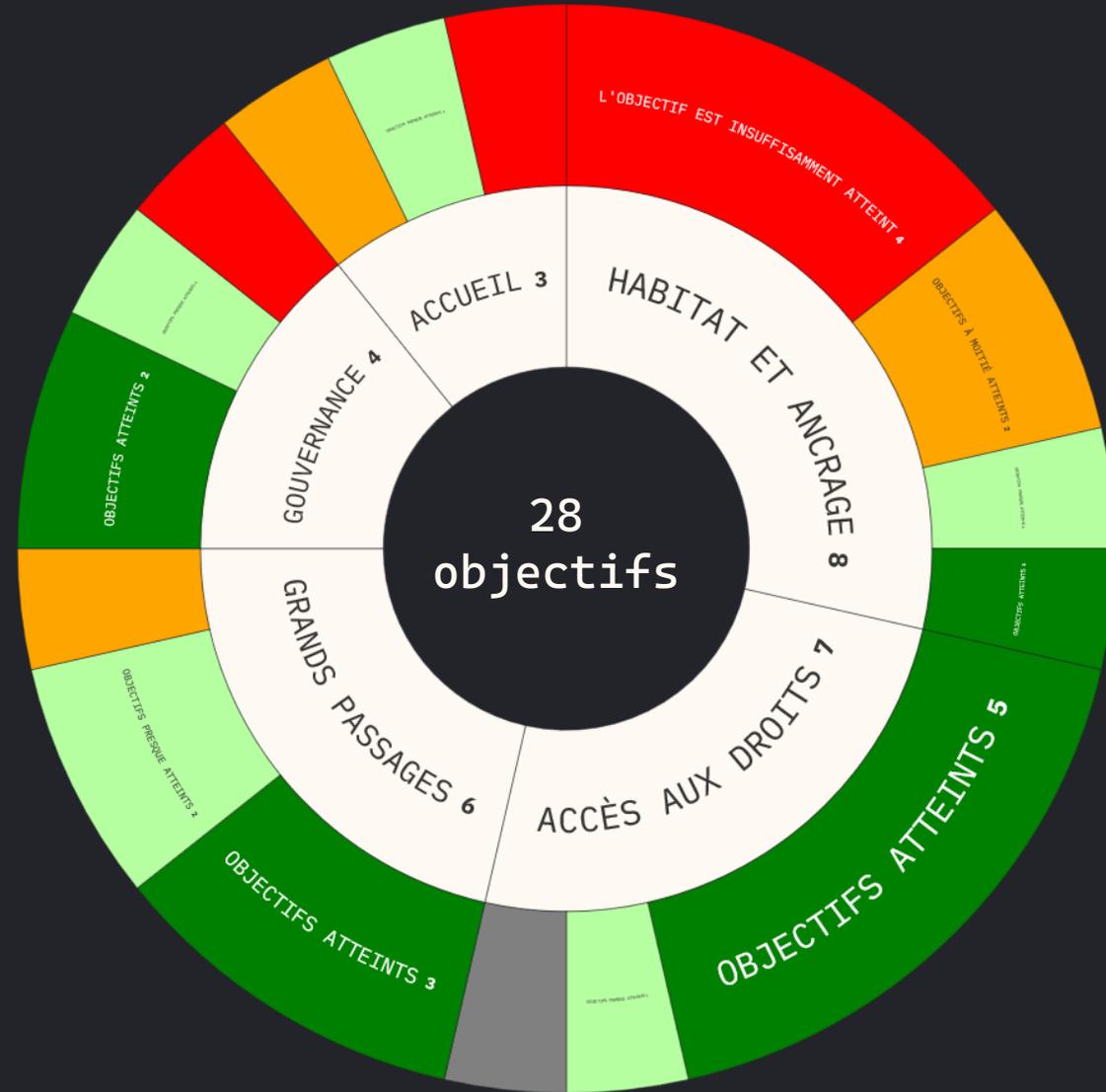
Tableau 2 : Répartition des aides accordées en 2022

Territoire	Montant des aides (€)	Répartition
Rennes Métropole	5 727,92 €	85%
Liffré Cormier Communauté	522,97 €	8%
Communauté de communes Côte d'Emeraude	480,00 €	7%



Évaluation Globale du Schéma Départemental 2020-2025

- Objectifs atteints
- Objectifs presque atteints
- Objectifs à moitié atteints
- L'objectif est insuffisamment atteint
- Objectif non travaillé pendant le schéma





À venir

En cours de rédaction

**Présentation par Mme Ouled Sghaier élue à Liffré Cormier
Communauté**